



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 19 MAI 2026

En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 13

Le 19 mai 2026, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Présidence de Karine OKONSKI

**Présents** : Mesdames OKONSKI, MENDES, BRIEUX, MARTIN, VINCETTE, PIAZZA, LE MANACH, DELAUNAY LECONTE, PEREIRA, VILLARD et Messieurs LEK, BARBIER

**Absents** : Madame GALLIEN pouvoir à Madame MENDES

**Secrétaire de séance** : Madame GENEST

<b>N°9</b>	<b>DÉLIBÉRATION PORTANT ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS</b>
------------	--

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »

Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Considérant que Mme Sandrine Mendes s'est portée candidate à la fonction de Vice Présidente du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

Article 1er : Est élue Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS, Mme Sandrine Mendes

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : La Présidente du CCAS est chargée de l'exécution de la présente décision.

La Présidente du CCAS  
Karine OKONSKI

